



DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante située au 337 route du Bord-de-l'Eau, lots no. 6 185 198, 6 185 199 et 2 720 082 :

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation de 8 conteneurs maritimes à des fins d'entreposage de matériaux agricoles, ce qui est un nombre supérieur à la norme réglementaire, soit de 2 conteneurs autorisés par terrain, qui est prévu à l'article 8.4.3.2 alinéa 5 du Règlement de zonage no. 187-2008.



Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le mardi 3 septembre 2024, à 20 h, à la salle du conseil au Pavillon des Loisirs, 1512 rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 19 août 2024

(Signé)

Marie-Eve Parent

Directrice générale et greffière-trésorière